

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 27 décembre 2021
Convocation faite
Le 16 décembre 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt et un décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAU, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-12-221), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-12-221), MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Hervé FRANCOIS (pouvoir à M. Sébastien PAULET), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERIN, M^{me} Angélique WAUTOT (au point n° 2021-12-220, pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON (au point n° 2021-12-220).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : **2021-12-240 Acquisition de l'ensemble immobilier « S&M
ÉTIQUETTES » sur le PACoG**

Considérant que l'ensemble immobilier et foncier S&M ÉTIQUETTES, propriété de la société ELMAS, est laissé à l'abandon depuis plusieurs années,

Considérant que cet ensemble est composé d'un bâtiment administratif de 800 m², d'un bâtiment atelier de 1 000 m² et d'un hangar de 1 500 m², répartis sur les parcelles AY 53, AY 56, AY 65, AY 68, AY 71, AY 73, à GIVET,

Considérant que cet ensemble se trouve sur le Parc d'Activités Communautaire de GIVET, et représente une opportunité économique sur notre territoire,

Vu l'estimation des domaines du 4 mars 2021 de cet ensemble immobilier pour un total de 240 000 € avec une marge de négociation de plus ou moins 15 %,

Considérant les différents travaux à réaliser, suite à la mise à l'abandon de cet ensemble immobilier,

Considérant la proposition de notre Communauté, après négociations, d'acquérir cet ensemble immobilier au prix de 175 000 €, TVA en sus le cas échéant,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau de la Communauté, dans sa séance du 8 décembre 2021, pour l'acquisition de l'ensemble immobilier « S&M ÉTIQUETTES » situé sur le PACoG au prix de 175 000 €, TVA en sus le cas échéant,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 20 décembre 2021,

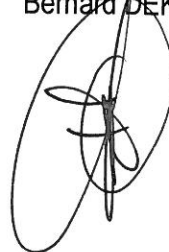
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'acquisition de l'ensemble immobilier et foncier « S&M ÉTIQUETTES » pour un montant de 175 000 €, TVA en sus le cas échéant,

* **donne délégation** au Président pour signer tous les documents afférents.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.